

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/018/5.3

Feuille n°024



Communauté de Communes  
Terrassonnais  
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 2 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Bachellerie, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 23 février 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	48
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	0

#### PRÉSENTS :

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

**Excusés** : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Élodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine BOUTINAUD donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI.

**OBJET : Désignation d'un représentant au GAL Périgord Noir (volet territorial des fonds européens)**

Le GAL Périgord Noir se réunit environ quatre fois par ans afin de sélectionner les projets de territoire en demande d'un accompagnement financier européen.

La Région Nouvelle Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens, a choisi de déléguer le volet territorial du FEADER (mesure LEADER) et du FEDER (objectif stratégique 5) pour la période 2021- 2027 aux territoires de projet définis par la politique contractuelle régionale. Cette approche prend la suite des programmes LEADER, qui étaient jusqu'à présent déclinés sur les territoires, en la renforçant par la mise en œuvre d'une stratégie multi- fonds. Cette stratégie territoriale multi- fonds est conduite sous la forme d'un Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL). Dans ce cadre, les acteurs locaux sont en responsabilité pour définir les modalités de mobilisation des

AR Prefecture

024-200041150-20230302-DE2023018-DE  
Reçu le 07/03/2023

fonds selon une démarche ascendante et la mise en œuvre du futur programme sera assurée par le Groupe d'Action Locale (GAL), composé d'acteurs publics et privés du territoire.

La zone géographique concernée par la candidature au Volet Territorial des Fonds Européens 2021-2027 est le Pays du Périgord Noir et ses six communautés de communes. Le Pays du Périgord Noir constitue un territoire de projet, au sens où les démarches, élaborées collectivement, n'ont pas pour ambition de juxtaposer des logiques intercommunales, mais bien de cibler des objectifs partagés dans une logique territoriale de bassins de vie et de bassins économiques.

La démarche est donc coordonnée par l'association Pays du Périgord Noir, structure porteuse du GAL depuis 2008. Le périmètre du Pays du Périgord Noir est également celui retenu pour les politiques contractuelles régionales (engagement dans les contrats régionaux depuis 2005). L'association coordonne les démarches collectives de portée supra- intercommunale (programme artisanat – commerce, soutien à la structuration du réseau des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, schéma d'accueil et d'attractivité des entreprises, diagnostic des besoins en compétences et élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

**Le futur GAL se compose d'acteurs privés et publics du Périgord Noir représentant l'ensemble des territoires intégrés au périmètre du Pays et des intérêts socio- économiques locaux. Comme cela a été le cas sur les précédentes programmations, les communautés de communes sont invitées à désigner des représentants au sein du GAL.**

Les acteurs publics seront également issus des communes et du Conseil Départemental de la Dordogne. Les acteurs privés candidats à l'intégration au sein du GAL devront présenter les intérêts socio- économiques auxquels ils sont liés afin de garantir la transparence des décisions et assurer que la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier. Une attention particulière sera portée à la représentation géographique de l'ensemble des entités du Périgord Noir et à la parité hommes- femmes.

La stratégie multi- fonds du Périgord Noir définie par les acteurs s'articule autour de quatre axes :

- **Résilience**, dont les objectifs opérationnels se déclinent en faveur de l'accompagnement d'une gestion durable des ressources naturelles, agricoles et sylvicoles et du soutien aux filières structurantes porteuses de transitions (nouvelles filières),
- **Cohésion sociale**, dont les objectifs opérationnels se déclinent en faveur de l'offre de services sur le territoire (sports, loisirs, culture, enfance et jeunesse, mobilités) et de la structuration des réseaux d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire,
- **Attractivité et population active**, dont les objectifs opérationnels se déclinent en faveur de l'installation des actifs, l'attractivité des métiers et des activités économiques locales,
- **Tourisme durable**, dont les objectifs opérationnels se déclinent en faveur du développement des itinérances douces et de la diversification qualitative de l'offre touristique.

Le GAL assure les fonctions suivantes :

- Renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations ;
- Elaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires des projets qui seront soutenus, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection ;
- Préparer et publier des appels à propositions, le cas échéant ;
- Sélectionner les opérations, déterminer le montant du soutien et soumettre les propositions à l'autorité de gestion, responsable de la vérification finale de leur admissibilité avant approbation ;
- Assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie ;
- Evaluer la mise en œuvre de la stratégie.

Il fédère différents acteurs autour de la stratégie de territoire : les porteurs de projets, les services instructeurs et les partenaires techniques et financiers notamment.

AR Préfecture

024-200041150-20230302-DE2023018-DE  
Reçu le 07/03/2023

# DÉLIBÉRATIONS


N° 2023/018/5.3

Feuillet n°022

Vu l'Appel à Candidatures auprès des territoires de Nouvelle Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la programmation européenne 2021- 2027 émis par la Région Nouvelle Aquitaine en date du 16 décembre 2021,

Vu l'Article 31 du RPDC du 24 juin 2021 : « L'État membre veille à ce que le développement local mené par les acteurs locaux soit dirigé par des groupes d'action locale composés de représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés locaux, dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier ».

**Les membres Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

-  **DESIGNENT Monsieur Stéphane ROUDIER** comme membre du Groupe d'action Locale Périgord Noir, représentant de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir au sein de la stratégie Volet Territorial des Fonds Européens.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 06/03/2023

Le Président,  
Dominique BOUSQUET  
Terrassonnais

Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20230302-DE2023018-DE  
Reçu le 07/03/2023

